

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°36/2024

COMMUNE DE
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
15 mai 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 15 mai 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

17

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – Mme LOUIS – M. BABOUR - Mme KOUBA – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD – Mme HANANE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur David Le Borgne donne pouvoir à Monsieur Paul Giraud
Madame Annick Blanchet donne pouvoir à Madame Florence Poulain
Madame Catherine Bonnet donne pouvoir à Madame Maryline Kouba
Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):
Monsieur Roger Dangé

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2024

N°36/2024

7.10

Tarifs 2024 – 2025 de l'Ecole MultiSports

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent une revalorisation de 6% des tarifs de l'école multisports, qui seront applicables du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 :

- Enfants chartrains : 78€ (+5€)
- Enfants non chartrains : 106 € (+6€)

Ces tarifs correspondent à un créneau d'une heure les samedis matin en période scolaire, sur l'ensemble de l'année.

Ces tarifs font l'objet d'une dégressivité votée par le CCAS.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire

Philippe BONNIN

